

# Gouvernement: Ould Boubacar monte au créneau

Pour la première fois, un responsable allait donner un bilan : « On ne peut que rappeler ici les aspects saillants de la crise profonde qui a failli conduire le pays au chaos avant le changement du 03 Août. C'est ainsi qu'au plan politique, le pays s'était trouvé dans une impasse du fait de la crise de confiance entre le régime et le peuple, les institutions constitutionnelles ayant été vidées de leur substance tandis que les ressources nationales étaient dilapidées ce qui mettait en péril la stabilité du pays et l'exposait, du coup, à des risques graves de déstabilisation. Au plan économique, la situation n'était guère plus reluisante puisque les enquêtes menées jusqu'à présent ont permis d'établir les vérités suivantes :

a) La situation financière était marquée par l'accumulation d'un déficit budgétaire grave consécutif à une hausse vertigineuse du volume des engagements dans des proportions qui vont largement au delà des ressources et qui a conduit à des déséquilibres de la balance des paiements ainsi qu'à un accroissement du taux d'inflation.

b) La situation des entreprises du secteur public était également marquée par une crise financière aiguë qui met en péril la plupart d'entre elles et fait peser des menaces sérieuses sur la pérennité des services publics.

Cette situation est due pour une large part, à la multiplication, à grande échelle, des infractions à la loi et au recours abusif dans les domaines des marchés publics à la procédure de gré à gré.

c) Tous ces facteurs ont eu pour conséquence une détérioration des relations avec la communauté financière internationale ». Et le Premier ministre d'enfoncer le clou : « Cette situation était aussi accentuée par la tendance, très largement répandue, à exécuter des dépenses extrabudgétaires ce qui a encouragé la corruption et les détournements de deniers publics ». Pour le Premier ministre, « l'assainissement et le traitement de cette crise profonde et multidimensionnelle requiert une restructuration de la confiance et de la quiétude pour permettre l'engagement de tous dans cette phase cruciale de l'histoire de notre pays ».

Rappelant les engagements du CMJD et les grandes décisions déjà prises (amnistie...), Ould Boubacar devait faire le bilan du travail des commissions chargées de mettre en œuvre les chantiers de la transition.



## I- Le Comité Interministériel chargé du Processus de Transition Démocratique.

Le mandat de ce comité interministériel chargé du processus électoral consiste à proposer des dispositions juridiques administratives et pratiques qui régissent l'organisation des différentes étapes du processus de transition et ce dans la transparence la plus totale. Le travail de ce comité s'est articulé autour de trois axes principaux qui sont :

- La révision des textes juridiques
- La création d'une commission électorale indépendante
- La préparation des listes électorales et l'établissement de l'agenda du processus électoral.

### 1-la révision des textes juridiques

Cette révision couvre la Constitution ainsi que tous les textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections dans le pays. Concernant la révision de la Constitution, elle sera axée principalement sur la durée du mandat présidentiel, son renouvellement et sur l'examen de l'article 104 très controversé pour l'harmoniser avec le nouveau contexte. Pour ce qui est de la révision des textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections, elle vise à garantir la transparence et l'égalité des chances entre l'ensemble des protagonistes de la scène politique.

### 2-la création d'une commission électorale indépendante.

La création d'une commission électorale indépendante constitue un des gages essentiels de la transparence et de la crédibilité des élections. Le Comité interministériel a eu pour souci de mettre à profit des expériences antérieures aux niveaux régional et international

dans la formulation de sa proposition tout en lui assurant les garanties nécessaires à la transparence et à son indépendance tant au niveau de son mandat, de sa composition que de ses moyens.

C'est dans le même esprit que s'inscrit l'appel adressé aux instances internationales compétentes pour le suivi des opérations électorales.

### 3- L'élaboration des listes électorales et l'établissement de l'agenda des élections :

Les listes électorales constituent un facteur essentiel qui détermine la crédibilité des opérations électorales. C'est pourquoi le Comité interministériel a mis l'accent sur les dispositions pratiques susceptibles de permettre à tous les citoyens de s'inscrire sur les listes électorales et de faciliter l'établissement de listes électorales fiables et précises. Le Comité s'est en outre attelé à proposer un agenda précis pour les différentes étapes du processus électoral qui englobe l'organisation d'un référendum sur la Constitution dans un délai ne pouvant dépasser Juillet 2006 ainsi que l'organisation d'élections générales, municipales, législatives et présidentielles avant Août 2007. La décision d'inaugurer ce processus par l'élection des conseils municipaux procède du fait que cela constitue un préalable à l'élection du Sénat.

## II- Le Comité Interministériel Chargé de la Justice

«Vous n'ignorez pas la place centrale que la justice occupe dans le programme du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie en tant que facteur indispensable pour la stabilité du pays et pour le développement démocratique et social. Les principaux résultats escomptés par le Comité interminis-

tériel chargé de la justice s'articulent autour des axes suivants :

1- La révision de textes juridiques dans le sens du renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire dans son ensemble.

2- Le réexamen de la structure et du mandat de certaines instances judiciaires telles que le Haut Conseil de la Magistrature de manière à lui conférer plus d'autonomie et de crédibilité

3- Les textes nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité de la justice et des voies de recours.

4- La modernisation de la justice par le renforcement des moyens matériels et des équipements et par la promotion des ressources humaines ».

## III- Le Comité Interministériel Chargé de la Bonne Gouvernance

Le travail de ce comité étant centré sur les trois principaux axes suivants :

- L'administration publique et locale
- La gestion économique
- La promotion du secteur privé et du partenariat

### 1- l'administration publique et ses services décentralisés

Le Comité proposera l'introduction des améliorations nécessaires à l'administration publique et à ses services décentralisés au cours de la période transitoire et ce, à travers la révision des principaux dispositifs régissant les travailleurs et l'amélioration de l'accès équitable des citoyens à la fonction publique et à l'emploi.

### 2- La gestion économique et financière.

Une amélioration de la gestion économique à travers l'application des mesures strictes en matière de contrôle, de suivi et de gestion efficiente des deniers publics sera proposée de manière à lutter efficacement contre de la gabegie financière et administrative. A cet effet, et en attendant de rassembler les informations relatives aux différents aspects de la crise économique et financière, le Gouvernement a initié des mesures d'urgence pour restaurer la crédibilité de l'Etat. Ces mesures porteront sur la rationalisation des moyens de l'Etat et sur leur utilisation efficiente au service de l'intérêt général. Elles porteront dans un premier temps sur les véhicules, le téléphone, l'eau et l'électricité en envisageant de généraliser à terme

cette mesure à tous les moyens de l'Etat. C'est dans ce cadre que s'inscrit également la création d'une Inspection Générale de l'Etat dotée de toutes les prérogatives pour promouvoir la bonne gouvernance et la gestion efficiente des biens publics à travers la lutte contre la corruption et les différentes infractions à caractère économique et financier ainsi que le contrôle de l'organisation et du fonctionnement administratif, financier et comptable et l'évaluation des politiques et programmes publics de manière à en améliorer le rendement. L'action visera en outre, à améliorer les performances de l'administration publique et ses relations avec les bénéficiaires afin d'atteindre les résultats escomptés. Comme vous le savez, notre pays entre dans une nouvelle phase cruciale d'exploitation de ses ressources minières et pétrolières qui exige que les ressources soient utilisées de manière transparente et équitable au service du développement économique et social. En effet, l'équité dans la répartition des ressources de l'Etat constitue la voie la plus efficace pour lutter contre la pauvreté, assurer la stabilité et la paix civile. A cet effet, notre pays a décidé d'adhérer à l'initiative de transparence dans le domaine des industries stratégiques, lancée à l'occasion de la conférence internationale sur le développement durable tenue à Johannesburg en septembre 2002, en tant que cadre juridique international qui consacre la transparence dans l'utilisation des revenus des industries pétrolières et minières et consolide la bonne gouvernance économique.

### 3-La promotion du secteur privé et du patronat

Il sera proposé d'initier des mesures susceptibles de promouvoir le secteur privé et le partenariat et ce à travers la concertation avec l'ensemble des acteurs et partis politiques. Parmi ces mesures urgentes figure l'accès équitable aux marchés publics. Les résultats des travaux de ces comités interministériels seront exposés à l'ensemble des acteurs politiques et des organisations de la société civile et ce dans un cadre consultatif et largement représentatif qui permettra à toutes les parties d'exprimer leurs points de vue sur les mesures préconisées avant leur entrée en vigueur y compris la formulation des mécanismes de la concertation ».